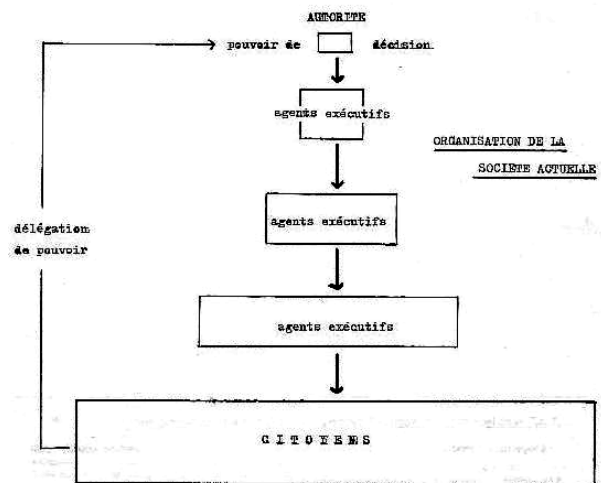


Pour une société autogérée

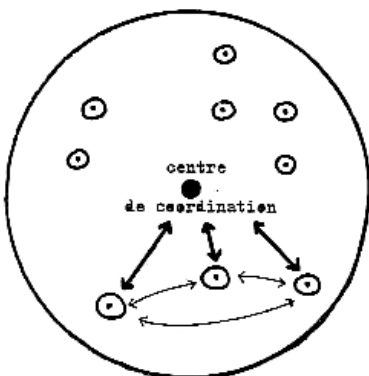
L'organisation de la société actuelle s'illustre par le schéma classique de la pyramide...




Le sommet, détenteur de l'autorité (conséquence de la délégation de pouvoir voulue par le système électoral), impose ses décisions à la base par l'intermédiaire d'échelons successifs d'agents exécutifs (dont le pouvoir diminue au fur et à mesure qu'ils se rapprochent de la base).

Contrairement à cette organisation hiérarchisée, une société autogérée et fédéraliste peut se schématiser sous la forme d'un cercle...



La périphérie représente l'ensemble des membres et des cellules sociales; le centre représente les organismes d'administration et de coordination. Les décisions sont prises à la périphérie et se répercutent au centre où elles s'harmonisent et se coordonnent, puis reviennent à la périphérie pour se réaliser. Chaque cellule sociale forme un cercle ayant sa périphérie et son centre. Tous ces cercles sont unis par des liens fédératifs.

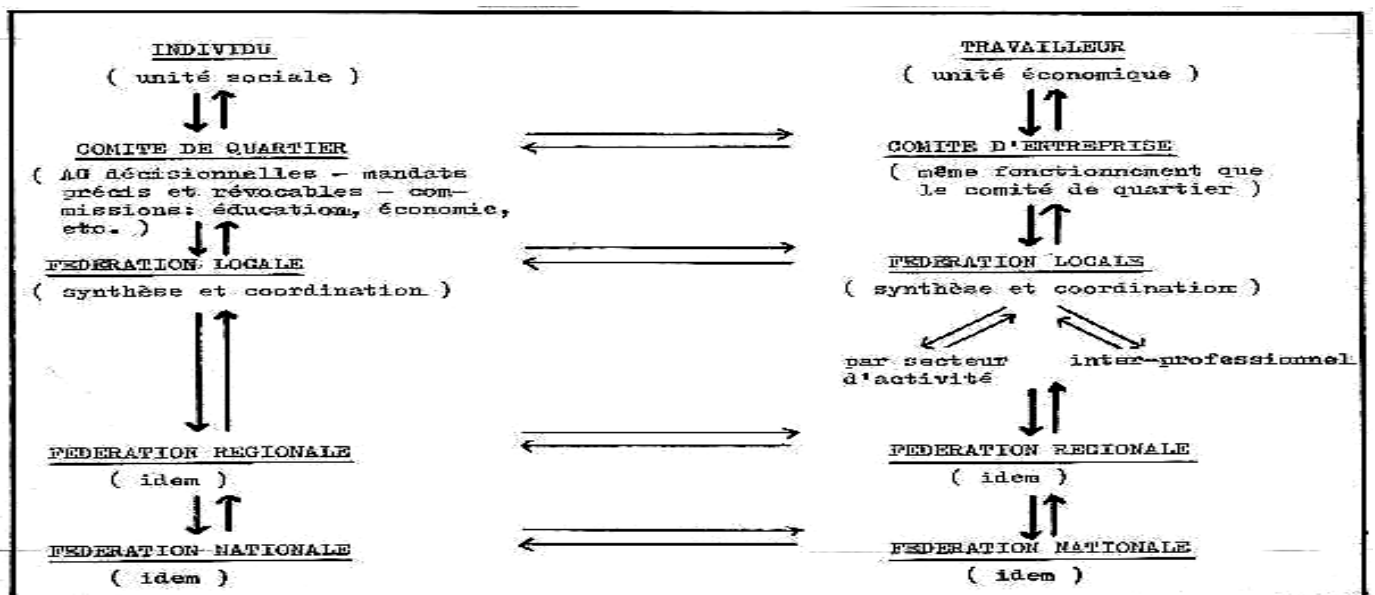


LEGENDE :
 cellules sociales 
 fédéralisme horizontal 
 fédéralisme vertical 

ORGANISATION D'UNE SOCIÉTÉ AUTOGÉRÉE



Confédération Nationale du Travail
 32 rue d'Arras 59000 LILLE
www.cnt-f.org/59-62
 03 20 56 96 10



On nous demande parfois comment et par quoi nous remplacerions le système actuel si nous en avons la possibilité. Voici quelques éléments de réponse...

Comment ? La CNT ne soutient aucun parti politique et ne place aucun espoir dans la voie électorale. Elle défend un processus de transformation révolutionnaire fondé sur l'autonomie du mouvement social. Celui-ci, aujourd'hui véritable contre-pouvoir potentiel, pourrait demain – s'il prenait conscience des ses capacités – se substituer aux autorités capitalistes et étatiques (à la faveur d'une grève générale inter-professionnelle par exemple).

Par quoi ? Pas question pour la CNT d'élaborer un projet de société « clés en main » ! Profondément autogestionnaires, nous pensons en effet que c'est à ceux et celles qui seront directement confrontés à un processus révolutionnaire de s'atteler à cette tâche. Elaborer un tel programme serait d'ailleurs complètement illusoire compte-tenu du fait que le monde évolue sans cesse (dans ces conditions, un programme bien ficelé risque de devenir obsolète ou, pire, de se transformer en dogme indépassable). Ceci étant dit, sans tomber dans les travers énoncés ci-dessus, il n'est pas inutile – dans le contexte actuel – d'avoir une idée générale de cet autre futur auquel nous aspirons...

Une démocratie directe et fédéraliste

Pour la CNT, la commune (ou groupement de communes) – cellule de base de la vie sociale – s'administre librement en dehors de toute tutelle étatique. Regroupant tous les individus, unités de production et associations d'une ou plusieurs localités déterminées, fédérée sur le plan départemental, régional et national, la commune prend en charge, par la création d'organismes spécialisés, l'économie locale et les services publics (consommation, habitat, santé, etc...).

Son fonctionnement, quartier par quartier, repose sur la gestion directe : assemblées générales par unités de voisinage, définition précise des mandats, envoi de délégués révocables à tout moment au plénum communal, réunion de celui-ci en séance publique et retransmission en direct des délibérations sur radio ou télévision locales, etc. Un tel fonctionnement écarte de cette manière les notables qui, aujourd'hui, monopolisent l'administration de la cité.

Quant au gouvernement, il est remplacé par une structure de coordination composée de délégués issus de la fédération des communes et de délégués issus de la fédération des lieux de travail.

Des lieux de travail autogérés

L'exploitation agricole, l'usine et le bureau sont gérés par tous ceux qui y travaillent. Les délégués, mandatés avec précision en assemblée générale et réunis en conseil, sont chargés de coordonner la production. Ils sont révocables à tout moment et leur tâche

ne s'accompagne d'aucun avantage particulier. Il va de soi que ces délégués ne peuvent se fixer à un poste de responsabilité plus d'un certain temps. La formation continue permet de lutter contre la parcellisation des tâches et fait en sorte que certains savoirs professionnels ne se transforment pas en instruments de domination politique. La hiérarchie des fonctions et des salaires est abolie, laissant ainsi place à une véritable égalité économique et sociale. Quant à la durée du temps de travail, elle est considérablement réduite, compte tenu de la suppression des tâches reconnues socialement inutiles, de la réorganisation des forces productives et de l'utilisation nouvelle des technologies de pointe.

Afin d'éviter tout repli sur soi, les conseils d'entreprise sont rattachés inter-professionnellement (mais aussi par secteur d'activités pour les questions techniques) à une fédération locale, régionale et nationale, d'où pour toute décision un mouvement de va et vient entre les structures de base et les organismes de coordination. Cette fédération qui s'appuie sur le travailleur (unité économique) constitue avec la fédération des communes, fondée sur l'individu (unité politique), une organisation sociétaire duale liée à différents niveaux par une structure commune de coordination.

Une économie égalitaire et distributive

C'est aux conseils d'économie liés aux communes, ainsi qu'aux coopératives de consommateurs et à leurs fédérations, que revient le rôle de planifier la production en fonction des données démographiques et des besoins exprimés par la population. L'économie est ainsi fondée sur la satisfaction des besoins de tous, non sur les profits. Contrairement au mécanisme actuel, c'est la consommation qui oriente la production.

En ce qui concerne les échanges destinés à obtenir les produits nécessaires pour couvrir les nécessités de tous, plusieurs solutions sont possibles pour passer d'une économie marchande à une économie distributive. Outre la gratuité totale des services de première nécessité (transports en commun, médecine, etc.), le compte de chaque individu peut être crédité automatiquement, tous les ans par exemple, d'une somme répartie également et calculée en fonction de la richesse collective du moment. Pour éviter toute thésaurisation excessive, la monnaie utilisée à cet effet peut être une « monnaie fondante », c'est à dire une monnaie informatique se dévaluant progressivement en fonction du rythme général de l'économie, jusqu'à s'annuler au bout d'une certaine période.

Les phénomènes de spéculation peuvent également être supprimés à l'échelon industriel par une plus grande transparence des mécanismes financiers et par la création éventuelle d'un circuit monétaire spécifique réservé à l'achat des biens de production effectué par les entreprises. Enfin, une décentralisation économique est mise en place ainsi qu'un système inter-régional de péréquation pour éviter les déséquilibres entre régions « pauvres » et régions « riches ».

